

Carte Nationale d'Identité (CNI)

Sur rendez-vous au 05.57.58.95.95 (toutes les personnes concernées devront être présentes lors de la demande) :

1 ^{ère} demande :	Renouvellement :
MAJEURS ou mineurs émancipés :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extrait acte de naissance de – de 3 mois ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original + Si personne hébergée : CNI, attestation de l'hébergeant ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte Nationale d'Identité à renouveler Si CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de – de 3 mois ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original + Si personne hébergée : CNI, attestation de l'hébergeant ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes ➤ Connaître dates et lieux de naissance des parents
MINEURS :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extrait acte de naissance de – de 3 mois ➤ Carte Nationale d'Identité du représentant légal ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte Nationale d'Identité à renouveler SI CNI périmée de + de 5ans : Extrait acte de naissance de – de 3 mois ➤ Carte Nationale d'Identité du représentant légal ➤ Justificatif de domicile de – de 3 mois en original ➤ 1 photographie couleur récente – 6 mois Photographe, photomaton aux normes européennes
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les parents divorcés : Jugement de divorce complet en cas de garde alternée + Justificatif de domicile des deux parents 	
<p>Perte ou de vol : Même pièce que pour une 1^{ère} demande + :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Timbre fiscal de 25 € ➤ Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie) 	
<p>Modification Etat Civil (mariage / divorce / décès de l'époux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Extrait d'acte de mariage / Jugement de divorce / Extrait d'acte de décès de – de 3 mois 	
<p>- Pré-demande de CNI sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.passeport.ants.gouv.fr</p> <p>- Possibilité de remplir le Cerfa sur internet www.saint-savin33.fr/Onglet Démarches Administratives / CNI</p>	